

Rapport du groupe de travail



Lycée-Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice et relations entre l'Etat du Valais et l'Abbaye

Département de l'économie et de la formation
13 mars 2024

Contexte

▲ Rapport Université de Zürich de septembre 2023

- Changement sociétal confirmé

▲ Emissions *Mise au Point* du 19 et 26 novembre 2023

- Fort impact dans la région et écho international

▲ Groupe de Travail mandaté par le Conseil d'Etat

- Mandat donné:
 - analyser les incidences sur le fonctionnement du Lycée-collège et sur les relations entre l'Etat du Valais et l'Abbaye
 - proposer les adaptations systémiques nécessaires pour cet établissement scolaire

Composition du Groupe de travail

- ▲ **Monika Maire-Hefti**, ancienne conseillère d'Etat du Canton de Neuchâtel, ancienne présidente de la Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin (CIIP), présidente
- ▲ **Vanessa Rey-Holzer**, responsable des affaires juridiques de la formation, Etat du Valais
- ▲ **Jean-Philippe Lonfat**, chef du Service de l'enseignement, Etat du Valais
- ▲ **Yves Fournier**, inspecteur et responsable du Secondaire II général, Etat du Valais
- ▲ **Philip D. Jaffé**, professeur à l'Université de Genève, membre du comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- ▲ **Xavier Lavanchy**, président de la Commune de St-Maurice et ancien juge des mineurs
- ▲ **Gerhard Schmidt**, recteur du Lycée-Collège Spiritus Sanctus de Brigue

3

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Personnes entendues

- ▲ Délégation de la direction et des professeurs du Collège
- ▲ Forum des parents du Collège par sa présidente Anne Erard Bonvin
- ▲ Association des étudiants du Collège par son président Fabrice Lovey
- ▲ Maud de Boer-Buquicchio, experte des droits de l'homme et ancienne rapporteure des Nations Unies sur les droits de l'enfant

4

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandations et décisions

▲ Nouveau nom et nouveau logo

- Lycée-Collège de Saint-Maurice
- Redéfinition de l'identité visuelle

▲ Dispositions relatives au Rectorat et aux enseignants religieux

- La nomination du recteur suivra le même processus que dans les autres collèges
- Le chanoine Alexandre Ineichen est rétabli dans sa fonction de recteur
- L'Abbaye ne proposera plus de chanoine comme candidat au rectorat
- Enseignants religieux admis aux mêmes conditions que les enseignants laïcs

▲ Cadre des activités confessionnelles

- Activités spirituelles organisées par des laïcs
- En dehors de la grille horaire, sur une base volontaire
- L'aumônerie est maintenue avec des activités facultatives hors grille horaire
- Le congé de la Saint-Maurice est maintenu

5

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Prochaine étape

▲ Avenant à la convention

- Seuls les articles relatifs aux points ci-dessus seront revus
- Les points relatifs aux parcelles et bâtiments ne sont pas concernés

6

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Conclusion

- ▲ Propositions constructives et symboliquement fortes pour une séparation claire entre Eglise et Etat
- ▲ Respect du passé prestigieux de l'institution tout en marquant une transition vers de nouvelles normes éducatives
- ▲ Maintien de la mission éducative de former des citoyens responsables sans discrimination
- ▲ Réaffirmation des valeurs de solidarité, d'humanité et de respect

7

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Questions?

Merci de votre attention



13 mars 2024